

Lundi 2 Juillet 2018 – 20h – Salle du Conseil municipal

Mot de bienvenue de Monsieur le Maire.

Présentation des Adjointes et des Conseillers municipaux présents :

- Eliane BERNES, Adjointe, Finances, Logistique, Développement Economique,
- Pierre-Yves PORTEJOIE, Adjoint, Animation, Jeunesse,
- Cécile FAGET, Déléguée, Relations avec les habitants et Communication,
- Marie-Thérèse FOUQUET, Déléguée, Tranquillité publique et Sports,
- Bernard BOURGAREL, Conseiller Municipal

Présence de Monsieur Jérôme TURCHI, responsable du service Police municipale pluricommunale (PMP).



Projection du clip de présentation « Budget Participatif »

Intervention d'un Habitant (H) : *les animations de la place de la République rentrent-elles dans ce dispositif ?*

Monsieur Le Maire (M) : les projets doivent nécessairement relever du domaine des investissements et non du fonctionnement comme les animations que vous évoquez. Je vous engage vivement à proposer des idées via le site Internet de la Ville ou en complétant le questionnaire mis à votre disposition à la fin de la réunion.

H : *nous pourrions proposer d'installer une boîte à livres pour remplacer celle qui a été vandalisée.*

M : cela paraît effectivement une excellente idée.

Retour sur les points abordés lors de la réunion du 11 décembre 2017

H : *chemin des Monges : beaucoup de voitures stationnent sur le trottoir ou sur la route.*

M : les contrôles réalisés par la Police municipale pluricommunale (PMP) n'ont révélé aucun stationnement dangereux. Je profite de la rencontre de ce soir pour préciser que les riverains concernés vont être conviés fin septembre, début octobre pour évoquer la construction du lotissement.

H : *nous avons la sensation qu'on évite de nous inviter aux réunions concernant ce lotissement.*

M : il s'agit d'un malentendu, nous avons récemment réuni les riverains qui vont être directement impactés par le passage des véhicules utilisés pour le chantier. Je rappelle que la voirie rue des Fleurs et chemin des Monges sera refaite après les travaux.

H : *nous sommes impactés par le bruit, notamment par la grue.*

M : Ciliopée, le constructeur a recruté un coordinateur qui veillera à limiter les nuisances sonores. Les travaux vont durer 13 mois. Pour les 52 logements, l'ensemble du gros-œuvre sera réalisé en même temps donc cela ne durera pas plus de 13 mois.

H : *avenue de Pologne, les plots du ralentisseur ont disparu. L'écluse est rétrécie, les gens passent à 2 en force. Ils ne voient pas le panneau.*

M : le dispositif actuel de l'écluse réalisée au débouché de l'allée de la Miolle sur l'avenue de Pologne, avec un sens prioritaire de la médiathèque vers la déchetterie, a été mis en place à titre expérimental : il sera prochainement réalisé « en dur » à titre définitif.

Intervention Jérôme Turchi (JT) : l'Agglomération d'Agen (AA) a proposé de réaliser une vraie écluse avec un grand plateau et le passage d'une seule voiture (à l'instar de l'équipement réalisé rue du Château d'eau) ainsi que l'aménagement avec trottoir et une piste cyclable jusqu'au lotissement du Vigneau.

Rue de la Marine :

H : *peut-on mettre la rue à 30km/h ?*

M : une mise à 30km/h sur l'ensemble du quartier du Bourg est à l'étude.

H : *le stop va-t-il rester ?*

H : *il n'y a pas de visibilité pour les gens qui arrivent de la rue Gambetta.*

H : *un cédez-le-passage suffirait largement.*

H : *tous les jours on compte les voitures qui grillent le stop. Les scooters roulent dangereusement.*

M : l'aménagement a d'ores et déjà permis de faire ralentir le flux de véhicules se dirigeant vers la Mairie. Pour les automobilistes se dirigeant vers la médiathèque, le respect du stop est certainement moins systématique du fait d'une bonne visibilité. Vos observations sont notées : des contrôles seront effectués par la PMP à partir de 19h.

JT : la Police municipale pluricommunale effectue des contrôles réguliers au niveau du stop. Dès que la PMP est présente, les infractions se font peu nombreuses et peu caractérisées (glissement du stop à très faible allure). Quoi qu'il en soit, la pause d'un miroir n'est pas la solution : en effet, les miroirs déforment considérablement la perception des distances.

H : *la rue de la Marine est la seule à double sens, le flux augmente et avec les 52 logements cela sera encore plus important.*

JT : le cédez-le-passage ne peut pas remplacer le stop car les gens ne le respecteraient pas.

H : *sécurisation du plateau situé sur la rue de la Garonne et la rue Gambetta.*

M : nous allons faire repeindre le passage piéton et poser un panneau « attention piétons ».

H : *il y a un problème de vélos sur la passerelle.*

JT : C'est vrai, des actions de prévention sont régulièrement menées.

H : *le panneau d'interdiction de rouler ou de courir sur la Passerelle est trop haut.*

M : nous allons voir cela avec l'AA.

H : *des places handicapées ont-elles été supprimées sur le parking ?*

M : oui, il en reste 4 sur les 8 (ce qui se révèle suffisant) et sur la place de la Mairie il y en a également 3. Des contrôles des macarons sont réalisés par la PMP. Les contrevenants encourrent une amende de 135 €.

Rue Sainte Catherine :

M : l'opportunité de récupérer une emprise supplémentaire sur la rue Sainte Catherine pour réaliser du stationnement n'a pu être concrétisée. Le projet d'aménagement ne pourra pas se réaliser.

Déploiement de la fibre optique :

M : je communique aux habitants qui m'en font la demande, les coordonnées de la personne responsable du déploiement de la fibre optique sur la Commune, chez l'opérateur Orange. Ce dernier annonce une couverture totale en 2019.

H : *compteurs Linky, peut-on avoir l'avis de M. Le Maire sur le sujet ?*

M : je précise que les compteurs n'appartiennent pas aux Communes : c'est pourquoi tous les arrêtés municipaux interdisant la pose des compteurs ont été cassés par les tribunaux. Pour ma part, je m'en tiens aux conclusions figurant dans le dossier très documenté réalisé par l'association de consommateurs « Que Choisir ». Ce dossier conclut – comme les autorités de Santé – à l'absence de problèmes sanitaires que poseraient les compteurs Linky mais souligne les pratiques souvent discutables des entreprises sous-traitantes d'Enedis. Ce dossier est à la disposition de tous, en Mairie. La conviction de la Municipalité, c'est qu'en tout état de cause les gens doivent avoir le choix.

H : *y aura-t-il une rue Simone Veil ? Je n'en connais que 3 qui ont des noms de femmes.*

M : c'est vrai, les rues dédiées à des femmes sont encore rares. Mais je souligne que les 2 dernières rues baptisées par la Municipalité ont reçu des noms de femmes : il s'agit de la rue Odette Malossane et de l'allée Marie Curie. Nous poursuivrons dans ce sens.

H : *où en est le projet de la zone de compensation de la TAG ?*

M : l'aménagement d'une zone naturelle près du lotissement Le Vigneau est en cours.